

## Communiqué de presse du 7 octobre 2021

### Commission consultative de la pêche dans le Léman

#### La pêche dans le Léman en 2020, légère augmentation des captures de féras

Le 7 octobre 2021, la Commission internationale de la pêche dans le Léman a fait le bilan des rendements de la pêche de 2020. Avec 542 tonnes de poissons capturés, l'année 2020 présente un rendement global en légère hausse après six années consécutives de baisse de captures, soit de + 3,1 % par rapport à celui de 2019 (525 tonnes).

Près de 6400 permis annuels de pêche de loisir ont été délivrés en 2020 par les autorités suisses et françaises. Ce nombre atteste toujours de l'intérêt qu'à la population du bassin lémanique pour la pêche de loisir au Léman.

Quant à la pêche professionnelle, avec ses 138 pêcheurs, elle représente, toutes espèces confondues, la plus grande part des captures annuelles avec plus de 489 tonnes de poissons pêchés, soit une proportion de 90.3 % des prélèvements totaux.

L'essentiel du rendement de la pêche lémanique repose toujours en 2020 sur les deux principales espèces piscicoles que sont: **la perche** avec 253 tonnes (288 tonnes en 2019) et **le corégone**, communément appelé "féra" avec 203 tonnes (120 tonnes en 2019). Il est intéressant de constater que le rendement de la pêche de la féra a presque doublé en 2020. Cependant la situation n'est pas stabilisée puisqu'aujourd'hui c'est essentiellement la génération de l'hiver de 2017-2018 qui est pêchée par la pêche professionnelle. D'où le choix de la commission consultative pour la pêche dans le Léman d'augmenter, par voie d'arrêté, la période de protection des salmonidés en 2022 de deux semaines. L'objectif de cette mesure vise à préserver environ 100 millions d'œufs en protégeant les géniteurs de corégones avant la période de fraie, tout en évitant un report de la pêche sur les ombles chevaliers. Une seconde mesure à l'intention de la pêche professionnelle vise à augmenter la taille légale de capture des corégones à 37 centimètres en lieu et place des 30 centimètres actuellement en vigueur.

La commission consultative tient à remercier l'INRAE pour son implication au niveau du suivi scientifique qu'il effectue sur les corégones du Léman et des lacs alpins.

Concernant les autres espèces: les captures 2020 continuent à diminuer pour **le brochet** (28.9 tonnes contre 39.5 tonnes en 2019) et **l'omble-chevalier** (11.6 tonnes contre 16.8 tonnes en 2019). Les captures de **truites** quant à elles augmentent quelque peu avec 8 tonnes (6.69 tonnes en 2019). La pêche **des écrevisses signal** (espèce exotique envahissante) diminue quant à elle avec 5.9 tonnes contre 12.5 tonnes en 2019.

**L'ouverture de la pêche des salmonidés dans le Léman est fixée  
au dimanche 16 janvier 2022**

## Contacts presse :

### **Pour la France**

Direction départementale des territoires  
Service eau et environnement  
15 rue Henry Bordeaux  
F - 74998 Annecy cedex 9 - Tél 04 50 33 78 49

### **Pour le canton de Vaud**

Frédéric Hofmann  
Direction générale de l'environnement  
Chemin du Marquisat 1  
CH - 1025 St-Sulpice Tél 021 557 86 49 ou mobile 079 237 42 53  
[frederic.hofmann@vd.ch](mailto:frederic.hofmann@vd.ch)

### **Pour le canton de Genève**

Dimitri Jaquet  
Office cantonal de l'eau  
Rue David-Dufour 5 – Case postale 206  
CH - 1211 Genève 8 - Tél 022 388 55 33 ou mobile 079 308 11 46  
[dimitri.jaquet@etat.ge.ch](mailto:dimitri.jaquet@etat.ge.ch)

### **Pour le canton du Valais**

Yvon Crettenand  
Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune  
Rue de la Traversière 3  
CH - 1951 Sion Tél 027 606 70 11 ou mobile 079 355 39 15  
[yvon.crettenand@admin.vs.ch](mailto:yvon.crettenand@admin.vs.ch)